

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2015- 30294/DENV

Nouméa, le 28 OCT. 2015

*Le Directeur*

à

Maire de la commune du Mont-Dore  
BP 3  
98810 Mont-Dore

Objet : mise en service d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – station d'épuration d'un centre commercial au Pont des Français  
Pièce jointe : déclaration de la SCI Linoa de mise en service de ses installations

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service de la SCI Linoa pour sa station d'épuration d'un centre commercial au Pont des Français, sis lot n°612, section Mission, au Pont des Français, commune du Mont-Dore.

Cette installation a fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 2015-23575/DENV du 10 août 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**